

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
CANTON DU TARAVO ORNANO

Liberté – Egalité – Fraternité

MAIRIE DE COTI-CHIAVARI
(Code postal 20138)

Délibération n° 62 .2020

LE MAIRE DE COTI-CHIAVARI

SEANCE DU VINGT SEPT NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT

Le vendredi 27 novembre 2020 à 15 heures 0.

Date de la convocation

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 15

Présents : 10

Absents : 5

Qui ont donné pouvoir : 1

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Félix PERETTI, 1^{er} adjoint.

20/11/2020

Présents : Céline BATESTI POGGI, François-Joseph FOTI, Olivier FRANCESCHI, René MAILLET, Dominique PELLETIER, Alexandre PERETTI, Félix PERETTI, Hélène POGGI, Pierre POGGI, Catherine SANSONETTI

Date d'affichage

31/11/2020

Absents : Henri ANTONA, Jean Paul ANTONA, Lucien LACOMBE (procuration à Félix PERETTI), Jacques ETTORI PERETTI, Julien PERETTI.

Acte rendu exécutoire

après dépôt en
Préfecture le

Le quorum est atteint : oui non

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.21121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Publication ou
notification le

Secrétaire(s) de séance : Olivier FRANCESCHI

Objet de la délibération : Autorisation de signature d'un contrat de stage en alternance

Vu le courrier en date du 03/11/2020 de Me Laurine CAILLETAUT, par lequel elle nous soumet sa candidature pour un stage en alternance, dans le cadre de son MASTER 2 Droit des collectivités territoriales à l'université de Corse ;

Considérant que ce stage fait l'objet d'un contrat d'apprentissage d'une durée minimum de 6 mois et qu'il prendra fin au plus tard le 7 juillet 2021 ;

Considérant que ce stage est rémunéré sur la base de 61 % du SMIC, sachant qu'en 2020, le montant du Smic mensuel brut s'élève à 1.539,42 euros ;

Considérant que la proposition de stage doit être validée par le responsable pédagogique de l'étudiant, avant d'être signé,

Le Conseil, ouï Monsieur le Président en son exposé, et après en avoir délibéré, par voix pour,
voix contre et abstention,

- AUTORISE le maire à signer le contrat d'apprentissage de Me Laurine CAILLETAUT

- DONNE délégation à l'exécutif pour signer tout acte et document se rapportant à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré à Coti-Chiavari, les jour, mois et an que dessus et ont signé au Registre, les membres présents.

POUR LE MAIRE



PAR DÉLÉGATION, ADJOINT